

**Comité syndical du 27 juin 2018**

**DELIBERATION N° 18-021**

**Objet : Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public**

Le vingt-sept juin deux mille dix-huit à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u><b>Sont présents :</b></u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Acte rendu exécutoire :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	<u><b>Est excusé et suppléé :</b></u>	
Publication ou notification :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
	<u><b>Ont donné pouvoir</b></u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
	<u><b>Sont absents :</b></u>	
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n° 18-021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), de :

- |                                |                          |
|--------------------------------|--------------------------|
| - Mme Marie-Christine CAVECCHI | - M. Jean-Pierre DORE    |
| - M. Gérard SEIMBILLE          | - M. Jean-Louis DELANNOY |
| - M. Armand DEDIEU             |                          |

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), de :

- |                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| - Mme Djida TECHTACH  | - M. Arnaud BAZIN   |
| - Mme Corinne VASSEUR | - M. Jacques RENAUD |
| - M. Pierre BEMELS    |                     |

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 15 représentant 120 voix.

Votants : 9 délégués représentant 93 voix.

Suffrages exprimés : 83 voix exprimées.

Les candidatures obtiennent 83 voix, l'unanimité.

Vu les résultats du scrutin :

RAPPELLE que la Commission de Délégation de Service Public, en charge d'ouvrir les plis et d'émettre un avis sur les candidatures et les offres, est présidée par le Président du syndicat mixte ou son représentant dûment mandaté ;

APPROUVE

- la désignation de cinq membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public :

- Mme Marie-Christine CAVECCHI	- M. Jean-Pierre DORE
- M. Gérard SEIMBILLE	- M. Jean-Louis DELANNOY
- M. Armand DEDIEU	
- la désignation de cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public :

- Mme Djida TECHTACH	- M. Arnaud BAZIN
- Mme Corinne VASSEUR	- M. Jacques RENAUD
- M. Pierre BEMELS	

PRECISE que le comptable du syndicat mixte, un représentant du Ministre chargé de la concurrence et le Directeur général du syndicat mixte siègent également à la commission avec voix consultative ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Édouard EON